

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 26 MAI 2021 A 20 H**

Présents : MM. André LAURENT, Thierry DEBARD, Thomas INSELIN, Mmes Julie MALLON, Karine LADET, Laure Vielfaure, Odile BOISSIN, Marie-Laure WESTERLOPPE, Laurence TEIL, MM. Guillaume GRASSET, Thierry BLANC, Régis ARLAUD et Guillaume LOPEZ.

Absents : Mme Mélanie BERNE DE MONTGOLFIER. M. Patrick REY donne pouvoir à Mme Odile BOISSIN.

Validation pour le paiement d'une réparation de véhicule :

Le Maire signale qu'un agent du service technique a causé des dommages à un autre véhicule en reculant. La réparation du véhicule privé est de 455€20 (devis carrosserie Bel Auto) ; l'assurance de la commune a une franchise de 479 €.

Le Maire propose au Conseil de régler directement la facture pour un montant de 455.20 € à la carrosserie.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable et autorise le Maire à régler cette réparation.

Exonération des loyers de l'hôtel restaurant La Bastide du soleil :

Le Maire rappelle que M. Sartre a racheté le fonds de commerce à la date du 19 avril 2021 et qu'il a changé le nom de l'établissement par Les Galapians.

Le Maire indique que M. Sartre demande une exonération des loyers du 19 avril 2021 au 31 mai 2021.

Le Maire demande l'avis du Conseil.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, a décidé :

- d'exonérer M. et Mme Benoît, Hôtel restaurant La bastide du Soleil, du loyer du 1^{er} avril au 18 avril 2021 pour un montant de : licence IV 45.73€ HT, 54.87TTC, location des murs 526.14€ HT, 631.37€TTC
- d'exonérer M. Sartre, Hôtel restaurant Les Galapians, du loyer du 19 avril 2021 au 31 mai 2021 pour un montant de :
 - du 19 avril au 30 avril : licence IV 30.49€HT, 36.59€ TTC, location des murs 350.86€HT, 421.03€TTC
 - du 1^{er} au 31 mai 2021 : licence IV 76.22 €HT 91.46€TTC, location des murs 877€HT, 1052.40€TTC.
- de demander les loyers de la licence IV (76.22HT) et des murs (877€ HT) à partir du 1^{er} Juin 2021 à M. Sartre nommé SARL JSRD l'Hôtel Restaurant Les Galapians.

Avis sur l'arrêt du projet Programme Local de l'Habitat PLH2 :

Le Maire indique que le Conseil communautaire en date du 23 mars 2021 a arrêté le projet de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Maire rappelle les quatre orientations qui ont été retenues :

- Orientation 1 : poursuivre la réhabilitation du parc existant et encourager le réinvestissement du parc vacant pour la création de logements.
- Orientation 2 : diversifier l'offre en logements afin de mieux répondre aux besoins des habitants.
- Orientation 3 : favoriser un développement de l'habitat plus équilibré sur le territoire et économe en foncier.
- Orientation 4 : suivi et animation de la politique de l'habitat

Le Maire signale que le Conseil doit donner son avis.

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité:

- d'émettre un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté le 23 mars 2021 par la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas,
- d'assortir l'avis de l'observation suivante : appuyer les mesures qui favorisent le maintien au domicile sur la réhabilitation du Parc existant.

Contrat maîtrise d'œuvre PLU :

Le Maire rappelle que le contrat de maîtrise d'œuvre sera signé par la Communauté de Communes qui a la compétence. Le Conseil souhaite reporter cette délibération pour complément d'information.

COMMANDE TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE 2021 :

Le Maire donne la parole à M. Debard, adjoint chargé des travaux. L'adjoint donne les lieux et le montant des travaux :

Noms des voies : Impasse des Alliers, Route de Lande, Merzelet, Les Freydeyres, Route du Saut, ancienne départementale, emplois partiels (bouchage des trous pour toutes les voies communales) et terrain de boules.

Le montant total des travaux est de 51 038.10€ HT, soit 61 245.72€TTC.

L'adjoint rappelle que la commission des travaux est favorable à la réalisation de ces travaux.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à commander les travaux auprès du Département.

Demande subvention à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre de l'aide à l'investissement pour les travaux de voirie:

Le Maire rappelle que la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas a voté une enveloppe pour aider les communes à l'investissement. Il donne le montant que la commune pourra percevoir soit 153 319€ sur trois ans.

Le Maire propose de demander une aide de 50 %, soit 25 519 € du montant HT sur les travaux de voirie (51 038.10 € HT). Il rappelle que la Commune règlera les 50% restant.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable et autorise le Maire à déposer un dossier de demande auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Décision Modificative N°1 :

Le Maire donne la parole à M. Thomas Inselin, adjoint en charge des finances.
L'adjoint signale qu'il faut modifier deux points à savoir :

Opération Aménagement Place Chalendas :

Modifier l'article actuel 2128, qui passe au 2135 pour 60 000€

L'article 2128, en effet, n'offre plus de récupération de TVA

Opération d'ordre Amortissement à équilibrer :

Dépense fonctionnement 042 = 34 884 €

Recette investissement 040 = 34 883 € : il manque 1€

On enlève 1€ à la Recette taxe aménagement et on ajoute 1€ au 040.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité, a voté favorablement la décision modificative N°1 détaillée ci-dessus.

Demande subvention à la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas dans le cadre de l'aide à l'investissement pour les travaux de rénovation de l'épicerie – bar du Château Julien :

Le Maire rappelle la demande de subvention déposée en début d'année à la Région sur un montant HT de travaux de 38 296 € HT. La Région a validé l'aide pour un montant de 15 318€, soit 40%. Il indique aussi qu'une demande est faite au Département sur un montant HT de travaux de 37 000€ pour 20%, soit une subvention d'un montant de 7 400€.

Le Maire signale que les travaux de l'épicerie-bar du Château Julien sont estimés à 48 174€ HT, et souhaite solliciter une aide de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour un montant de 12 728€ dans le cadre de l'aide à l'investissement. Il donne le nouveau plan de financement prévisionnel :

Dépenses :

Montant des travaux HT 48 174 €

Recettes :

Subvention Région acquise : 15 318€

Subvention Département sollicitée : 7 400€

Subvention CCBA sollicitée : 12 728€

Fonds propres de la Commune : 12 728€

Montant général des recettes : 48 174€

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour les travaux de l'épicerie-bar du Château Julien.

Demande subvention pour la 7^{ème} édition de « Musique et Handicap »

Association de Béthanie :

Le Maire signale que l'Association de Béthanie demande une subvention dans le cadre de la 7^{ème} édition de « Musique et Handicap ». Il explique que l'association prévoit de faire une représentation un vendredi après midi avec les résidents de

l'EHPAD « Le Chalendas » ainsi qu'avec les habitants de Vinezac, si les mesures sanitaires le permettent.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité a décidé de verser le montant de 500€ sous forme de subvention à l'article 6574 du BP 2021.

Divers :

Démission de Mme Mallon de la fonction d'Adjointe :

Le Maire donne la parole à Mme Julie Mallon, adjointe aux affaires culturelles et communication.

Mme Mallon indique que, pour des raisons exclusivement personnelles et familiales, elle souhaite démissionner de son poste d'adjointe à compter du 1^{er} juillet 2021 mais qu'elle restera Conseillère municipale. Elle a envoyé sa lettre de démission à M. le Préfet de l'Ardèche.

Le Maire remercie Julie Mallon de tout le travail effectué depuis 2014 et les Conseillers en prennent note.

Elections Départementale et Régionales :

Le Maire rappelle les dates des élections les dimanches 20 et 27 juin 2021. Elles auront lieu dans la salle de sport Alain Rouvière. Il indique que pour deux scrutins, il faut au moins six personnes en permanence dans le bureau de vote entre 8 h et 18 h et encore plus de monde pour les dépouillements après 18 h. Il signale que l'organisation des élections est une obligation faite au Maire, et qu'il devra prendre des mesures pour assurer la nomination des assesseurs nécessaires au bon déroulement des opérations de vote.

Les Conseillers s'inscrivent pour un tour de garde.

Animation :

Vendredi 9 juillet 2021 vers 19 h : animation au village par la troupe KiWatt pour leur tournée à vélo du spectacle « Indomptable ».

Cette manifestation est prise en charge par la Commune pour un montant de 550.00€.

Le Conseil en prend note.

Séance levée à 23 h.